

halieutiques. Les espèces les plus recherchées sont le doré jaune, le brochet, la perchaude et plusieurs espèces de truites. En 1972-73, 149,545 permis de pêche ont été vendus, dont 117,621 à des résidents canadiens.

Saskatchewan. La Direction des pêches et de la faune du ministère des Ressources naturelles est chargée de l'administration des ressources halieutiques de la Saskatchewan. La Section des pêches, dont le bureau central est situé à Prince Albert, s'occupe de la planification et de l'élaboration des programmes et politiques devant assurer l'aménagement et l'utilisation judicieuse des pêches, ainsi que de l'application des lois et des règlements fédéraux et provinciaux dans ce domaine. L'objectif général est d'encourager l'utilisation diversifiée et efficace des pêches, compte tenu des intérêts des divers groupes qui désirent en tirer profit.

En 1972, 2,585 pêcheurs ont obtenu un permis de pêche commerciale pour pêcher dans 221 lacs. Les prises, qui ont totalisé 10.5 millions de livres, ont rapporté aux pêcheurs \$1.6 million. L'industrie, bien que disséminée, est surtout concentrée dans la moitié septentrionale de la province, c'est-à-dire qu'environ 75% de la production provenait des eaux du nord. Du point de vue de la valeur marchande, les principales espèces capturées étaient le corégone, le doré jaune, le brochet, l'omble gris et le cisco.

Trois lacs salés peu profonds du sud de la Saskatchewan ont fourni 172,212 livres de crevettes et d'œufs de crevettes saumurés. Ceux-ci sont traités en vue de la vente aux aquariophiles. Environ 1 million de livres de poisson commun ont été consommées par neuf fermes d'élevage du vison, et 940,000 livres ont été expédiées à des éleveurs de vison du Manitoba. La pisciculture continue à susciter de plus en plus d'intérêt. En 1972, 934 entreprises de pisciculture ont été autorisées à faire l'élevage de la truite arc-en-ciel. Toutefois, dans la plupart des cas, le produit de l'exploitation était destiné à l'usage personnel du propriétaire. Malgré une production d'environ 115,000 livres, cette forme d'aquaculture n'en est encore qu'au stade expérimental dans la région des Prairies.

En 1972, 152,073 permis de pêche à la ligne ont été vendus. Les principaux poissons pêchés demeurent le brochet du nord, le doré jaune, l'omble gris, la perchaude, l'ombre de l'Arctique, la truite arc-en-ciel et la laquaïche aux yeux d'or. Un programme permanent d'inventaire des réserves de poissons pour la pêche sportive se poursuit dans le but de fournir aux responsables de l'aménagement des renseignements à jour. En 1972, 228 lacs et cours d'eau ont été examinés. On a poursuivi également l'expansion du programme de multiplication des espèces exotiques en semant en 1972 divers mélanges de truites mouchetées, arc-en-ciel et moulac dans trois nouveaux endroits. Jusqu'à présent, environ 120 lacs et cours d'eau ont été ensemencés en truite et en saumon.

L'établissement provincial de pisciculture à Fort Qu'Appelle a élevé 21.1 millions de poissons de neuf-espèces différentes devant être ensemencés dans 127 lacs et cours d'eau. Le corégone et le doré jaune, qui ont servi à peupler respectivement trois et 22 lacs et cours d'eau étaient les espèces les plus répandues. La truite arc-en-ciel et la truite mouchetée ont chacune été transplantées dans 39 lacs et cours d'eau.

Le programme de recherches limnologiques et halieutiques a pour objet de fournir des renseignements sur la productivité des étendues d'eau, de recueillir des renseignements sur l'abondance du poisson et les rapports entre les espèces et d'étudier et d'évaluer les facteurs qui influent sur les populations de poisson. Ces renseignements servent par la suite à l'élaboration des politiques et programmes d'aménagement des pêches.

Alberta. L'administration de la pêche commerciale et sportive relève de la Division des pêches et de la faune du ministère des Terres et Forêts, en vertu de la Loi fédérale sur les pêcheries et de la Loi de l'Alberta sur la commercialisation du poisson.

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1973, la prise commerciale provenant des étendues d'eau douce de la province, qui couvrent 6,485 milles carrés, s'est élevée à 4.8 millions de livres, soit une diminution sur l'année précédente. La valeur au débarquement était de \$727,082 contre \$729,931 en 1971-72, et la valeur marchande de \$1.47 million contre \$1.4 million. Le corégone de lac, espèce commerciale la plus importante, représentait 72% de la valeur totale mais seulement 45% de la prise totale. Le brochet est demeuré au deuxième rang du point de vue de la valeur marchande. Le cisco, espèce utilisée surtout pour l'alimentation des animaux, est resté au troisième rang. Venaient ensuite, par ordre d'importance quant à la valeur marchande, le doré jaune, la perchaude, la lotte, les cyprins-sucets, l'omble gris et la